

## DELIBERATION DD2025\_075

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 27 juin 2025

**LE 3 juillet 2025**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	56
Votants	71
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) DU GRAND PÉRIGUEUX, 3ÈME GÉNÉRATION (2025-2030)

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. GUILLEMET, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS  
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. DOBBELS donne pouvoir à M. NARDOU  
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY  
M. FALLOUS donne pouvoir à M. MOISSAT  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

## APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) DU GRAND PÉRIGUEUX, 3ÈME GÉNÉRATION (2025-2030)

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** compétence non obligatoire pour l'agglomération, le Grand Périgueux a investi dans le domaine de la santé depuis plus de 10 ans avec la création de l'Atelier Santé Ville en 2011 puis le 1<sup>er</sup> Contrat local de santé en 2016, créé à la demande de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine.

**Que** ce cadre stratégique a permis à l'agglomération de structurer une politique de santé publique visant la réduction des inégalités de santé. Des projets structurants et innovants ont ainsi vu le jour : Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vergt, 1ère année des Etudes de santé (PASS-R) délocalisée à Périgueux, 2 Evaluations des impacts en Santé du Programme de rénovation urbaine de Chamiers et de Silot, des actions « d'aller vers » : vaccination covid (+ de 900 personnes âgées isolées vaccinées en 2021) et villa santé mobile..., des projets de prévention en santé mentale, un travail au long cours sur l'attractivité des professionnels de santé (bourses, accueil, guichet unique, création du fonds de soutien à la démographie médicale avec + de 600 000€ investis depuis 2022...).

**Que** depuis 2019, et la signature du Contrat local de santé de 2<sup>ème</sup> génération, ce sont 50 actions qui ont été menées dans différents domaines et qui s'inscrivent dans une définition globale de la santé et implique une méthode projet transversale et partenariale qui agit sur l'ensemble des déterminants de la santé.

### Le contexte d'élaboration du Contrat local de santé de 3ème génération (2025-2030)

**Considérant qu'**au cours du dernier trimestre de l'année 2024, l'Observatoire régional de la santé en Nouvelle Aquitaine a mené un bilan du processus du CLS de 2<sup>ème</sup> génération. Un questionnaire évaluant la qualité de la gouvernance, la coordination et la communication a été adressé aux membres du réseau des acteurs de l'Atelier Santé Ville (+ de 500 contacts). 107 questionnaires ont pu être exploités. Les résultats de ce bilan, ainsi que le diagnostic actualisé du territoire ont pu être présentés, par l'Observatoire de la santé en Nouvelle Aquitaine, aux partenaires venus en nombre (+ de 100 personnes), le 24 janvier 2025. L'offre de soins et le recours aux soins ont également fait l'objet d'une présentation réalisée par la Caisse primaire d'assurance maladie de Dordogne. Enfin, le bilan des actions réalisées dans le cadre du CLS 2 et la présentation par le Centre hospitalier du projet « Villa santé mobile » ont clôturé la matinée.

**Que** cette restitution s'est poursuivie, en avril 2025, par des rencontres partenariales individuelles de l'ensemble des signataires menées par la vice présidente en charge de la santé et des personnes âgées et le Directeur général adjoint afin de présenter les futurs enjeux et axes de travail du CLS.

**Que** les axes et actions presentis ont ensuite été partagés avec l'ensemble des partenaires (une soixantaine), le 22 mai 2025, puis en commission Action sociale du Grand Périgueux le 13 juin.

Les axes prioritaires : répondre aux besoins de santé partout et pour tous

**Considérant que** les axes prioritaires présentés sont issus d'acteurs du territoire, des besoins de la population décrits dans des documents stratégiques et les documents stratégiques avec lesquels le présent contrat s'articule.

**Que** l'approche utilisée est thématique et inclusive car les actions couvrent l'ensemble du territoire et l'ensemble de ses habitants, en ligne avec le projet de territoire Grand Périgueux 2040 « l'agglomération partout et pour tous ».

**Considérant que** le CLS étant un outil au service de la réduction des inégalités, ses actions sont conçues et orientées vers les personnes les plus fragiles suivant la méthode de l'universalisme proportionné.

**Qu'en effet**, en visant l'équité, l'universalisme proportionné met en place des actions universelles avec un objectif de « santé pour tous » et avec une intensité proportionnelle aux besoins et aux obstacles.

**Que** par exemple, les actions peuvent être développées dans des quartiers politiques de la ville, ou adaptées à des horaires décalés... Le but est de rendre les actions plus accessibles aux personnes qui ont le plus besoin.

**Que** les actions proposées dans le cadre du futur CLS s'organisent autour de ces 4 axes prioritaires et répondent à de nombreux objectifs. Les actions sont données à titre d'exemple et ce sont les groupes de travail qui définiront les pilotes, les stratégies de financement et les détails opérationnels.

#### Faciliter le recours à la prévention et aux soins

**Considérant** par exemple, qu'afin de répondre à l'enjeu de l'offre de soins, il est proposé de réaliser les actions suivantes :

- Soutien à l'investissement des communes, politique d'accueil des internes, bourses au logement, réseau local d'intermédiation logement ;
- Accompagnement des professionnels de santé (logement, mode de garde, emploi...) via le guichet unique Présence médicale 24 et le site Soigner en Périgord ;
- Construction/gestion d'équipements médico-sociaux (EHPAD Intergénérationnel/Village Séniors à Vergt...), financement des IPA (Infirmières en Pratique Avancée) libérales...

#### Santé mentale : prévenir l'autre crise sanitaire

**Considérant que** le territoire présentant des indicateurs très défavorables en terme de santé mentale.

**Qu'il est proposé**, notamment, de renforcer les actions de santé communautaire au plus près des habitants :

- Formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) : adultes et jeunes ;
- Programmes de renforcement des Compétences Psycho-Sociales (CPS) : enfants ;

-Com'in : dans les environnements des enfants (démarche visant à accompagner tous les acteurs, volontaires, œuvrant auprès des jeunes sur un territoire, à renforcer des compétences psychosociales des jeunes qu'ils accompagnent) ;

-Programme Bref (psycho-éducation et implication de l'entourage dans la gestion des troubles et maladies);

-Terra aventura « psy » : parcours de découverte touristique et ludique autour de la santé mentale ;  
- Education Thérapeutique du Patient (ETP) : vivre avec la maladie...

### Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé

**Considérant qu'**afin de mieux prendre en compte les spécificités de la santé des femmes pour éviter l'errance médicale et la perte de chance.

**Qu'il est proposé de :**

- Soutenir les dispositifs d'accueil, d'écoute et d'orientation et les associations de défense des droits des femmes ;
- Relayer et soutenir les projets (Bouge en rose, TouteSport, précarité menstruelle...);
- Contribuer à la production de données locales (diagnostic prostitution) ;
- Former les relais de proximité : élus, communes, dirigeants associatifs... ;
- Déployer/relayer les outils/dispositifs de prévention (ex. violentomètre, mémo de vie, 3919, eva24.fr...).

### Promouvoir la santé partout et pour toutes et tous

**Qu'**afin d'améliorer la complémentarité des projets des communes et de l'agglomération, il est proposé par exemple de :

- Formaliser le lien avec les 43 communes dans le domaine de la santé, du handicap, des discriminations...
- Recenser/Valoriser les initiatives locales ;
- Soutenir, via de l'ingénierie, les projets communaux...

**Considérant que** l'organisation est basée sur plusieurs instances aux rôles précis :

**Un comité de pilotage partenarial** : coprésidé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Grand Périgueux, le comité de pilotage compte 16 institutions signataires : le Grand Périgueux, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la Préfecture de la Dordogne, le Département de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Périgueux, le Centre Hospitalier de Vauclaire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Dordogne, la Caisse d'Allocation Familiale de la Dordogne, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la CARSAT Aquitaine, la MSA 24 47, Vv 3 Coeur d'Aquitaine, le Service de Prévention et de Santé au Travail 19/24, l'Hôpital privé Francheville les Communautés professionnelles Territoriales de Santé Viveval et Périg'ors.

**Une gouvernance équilibrée** : elle est organisée autour d'un comité de pilotage « stratégique » et des groupes de travail thématiques dont la composition varie en fonction des actions menées. Les partenaires associatifs et de proximité, rassemblés dans le réseau des acteurs de l'Atelier Santé

Ville, sont associés aux groupes de travail dont la mission principale est de proposer et de réaliser des actions et des projets sur l'ensemble du territoire.

**Un poste de coordination cofinancé :** les partenaires ont confirmé leur engagement conformément au plan de financement prévisionnel.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat/ANCT (PDV)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
CD 24 (PDV)	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
ARS NA(CLS)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Grand Périgueux	33 000	33 000	33 000	33 000	33 000	33 000

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise le Président à signer le Contrat local de santé de 3ème génération aux côtés des partenaires ainsi que tous les documents y afférant

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 31/07/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31/07/2025	Périgueux, le 31/07/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 